



Contenu du programme

Formation du 02 octobre 2019

Difficultés pratiques sur les réalisations d'actifs

Thème général

La réalisation des actifs.

L'objectif global de la formation

Traiter de manière approfondie les différentes réalisations d'actifs intervenant en période de liquidation de manière à aborder tant le droit positif et anticiper les obstacles qui pourraient se dresser au moment de leur mise en œuvre et sécuriser de la sorte les pratique.

Les objectifs pédagogiques

- Aborder le droit positif.
- Réenvisager ces différentes cessions pour en souligner la particularité et le régime en découlant.

Le public concerné

Professionnels et collaborateurs non AJMJ.

Les prérequis

Bonnes connaissances des techniques de réalisations d'actifs en droit des entreprises en difficulté.

Les méthodes et moyens pédagogiques

- Fascicule reprenant le droit positif et les principaux articles relatifs à la matière.
- PowerPoint.

Les modalités évaluation

Questions réponses.

Les modalités de suivi

Remise de l'attestation de fin de formation.

Le contenu détaillé de la formation

1 / Préparation de la cession (3h)

Chapitre 1. Modalité de réalisation involontaire des biens du débiteur (30mn)

Section 1.

Voies d'exécution (20mn)

Section 2.

L'audition du débiteur. (10mn)

Chapitre 2. La cession de gré à gré, un mode de réalisation involontaire du patrimoine liquidé parmi d'autres (2h30)

Section 1.
Cession de gré à gré et enchères (1h)

Section 2.
Cession de gré à gré et cession d'entreprise, modalités concurrentes de réalisation du fonds de commerce (30mn)

Section 3.
Cession de gré à gré et cession de bail. (15 mn)

Chapitre 3 : Des réalisations portant sur les biens du débiteur (45 mn)

Section 1.
La cession du bien d'autrui (15 mn)

Section 2.
Cession de biens et indivision (30 mn)

2 / Difficile appréhension du régime de la cession de gré à gré (4h)

Chapitre 1. Les obstacles à la formation (2h30)

Section 1
Les avant-contrats (40mn)

§1. Le pacte de préférence (20 mn)

§2. Promesse unilatérale de vente (20 mn)

Section 2. Clauses d'inaliénabilité et cession de gré à gré (20 mn)

Section 3. Déclaration d'insaisissabilité (1h)

Section 4. Vices du consentement et lésion (30 mn)

A. Cession de gré à gré classique (15 mn)

B. Cession de gré à gré dans liquidation simplifiée (15 mn)

Chapitre 2 : Exécution de la cession de gré à gré (1h)

Section 1. Le moment de perfection des cessions de gré à gré. (15 mn)

Section 2. La date du transfert. (15 mn)

Section 3. Les garanties (30 mn)

1. Garantie des vices cachés (15 mn)

2. La garantie d'éviction (15 mn)

La qualité précise du formateur

Julien Theron,

Agrégé des facultés de droit, directeur Du droit des entreprises en difficultés, Co-directeur Master 2 Juriste d'affaires/DJCE, UT1-Capitole.

Le nombre de participants

20 maximum

Le montant du coût / jour

300 € AJ / MJ

180 € Collaborateurs AJ / MJ

180 € Stagiaires AJ / MJ

400 € Professionnels et collaborateurs non AJ / MJ